

les restes du corps qu'elle animait seront dignes d'honneur et de vénération.

« Ce que nous honorons dans les reliques des saints, dit Mgr Freppel, ce ne sont pas les œuvres humaines, mais des œuvres divines, les œuvres de la foi, des œuvres auxquelles la grâce divine a prêté un caractère de sainteté, de divinité. Ce caractère surnaturel survit aux œuvres des saints, se transmet à leurs reliques, s'y grave, s'y imprime. De là vient que . . . le miracle s'échappe par intervalles de cette poussière féconde, qu'au contact de ces restes d'un corps sanctifié par la grâce, parfois nos forces se raniment, nos infirmités disparaissent, la vigueur revient à notre corps, la paix, le calme renaissent dans notre âme. Et qu'y a-t-il d'étonnant à ce que Dieu prête ainsi une vertu merveilleuse aux reliques des saints, qu'il glorifie après leur mort ceux qui l'ont glorifié pendant leur vie? Est-ce que la grâce sanctifiante n'a pas imprimé à ces membres un caractère surnaturel et divin? Est-ce que l'humanité sainte du Verbe de Dieu n'a point pénétré dans ce corps sous les voiles mystérieux du Sacrement? Est-ce que l'esprit de Dieu, cet esprit de puissance et de fécondité, n'a pas répandu dans ces membres une vigueur céleste, une sève divine? Ces membres n'ont-ils pas été les membres vivants, les membres glorieux du Fils de Dieu? Donc, il était naturel,